

GESTION DES DÉCHETS

N'EN JETEZ PLUS,  
**LA BENNE** EST  
PLEINE !

**LE GUIDE**  
POUR TOUT COMPRENDRE

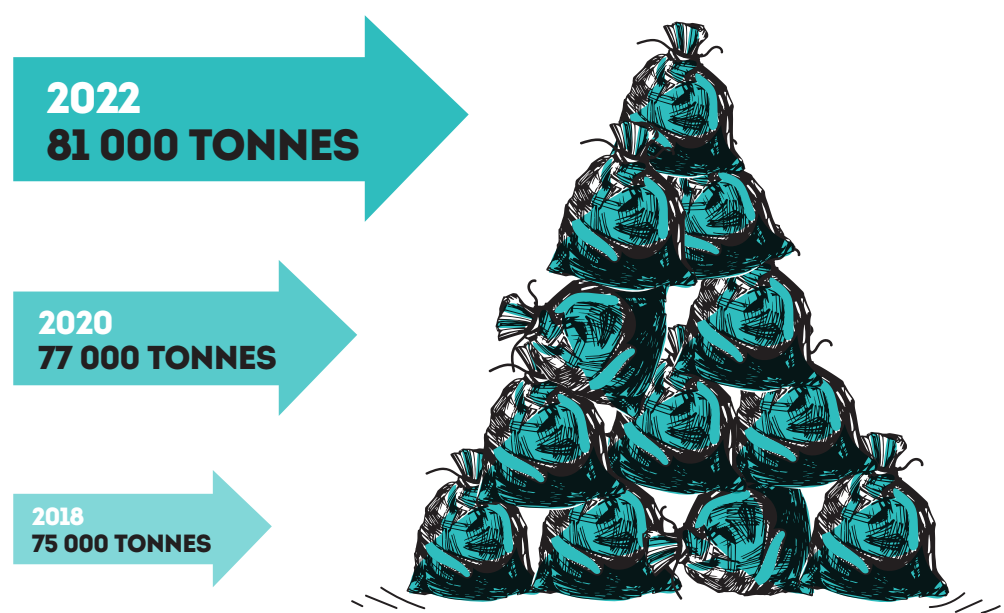


# LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

En France, la gestion des déchets relève de l'échelon intercommunal. Les communautés de communes, communautés d'agglomération ou métropoles sont donc les principaux acteurs de la collecte et du traitement des déchets.

Aujourd'hui, ces collectivités, dont Dinan Agglomération, sont confrontées à différents enjeux.

## UNE AUGMENTATION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS CES DERNIÈRES ANNÉES



**Chiffres :** Quantité de déchets pris en charge par Dinan Agglomération entre 2018 et 2022 (hors Smictom Centre Ouest).

*La hausse du tonnage global de déchets produits sur le territoire est principalement alimentée par l'augmentation des tonnages captés en déchèterie.*



## UN NOMBRE CROISSANT DE NORMES NATIONALES, ENVIRONNEMENTALES & TECHNIQUES

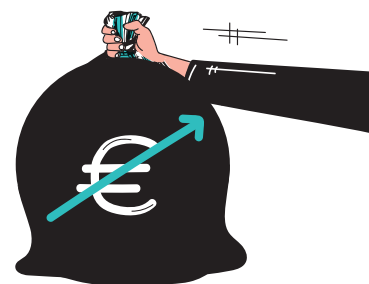
Afin de préserver les ressources naturelles comme la biodiversité et de limiter l'impact sur le climat, les normes et obligations réglementaires sont renforcées.

Celles-ci ont un impact organisationnel et financier sur la gestion des déchets.

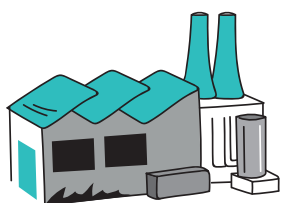


## DES AUGMENTATIONS SUCCESSIVES DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Cette taxe décidée par l'état, due pour toute tonne de déchets enfouis ou incinérés, est en constante augmentation depuis 2020.



### TGAP INCINÉRATION



2020  
60 000 € → 2025  
300 000 €

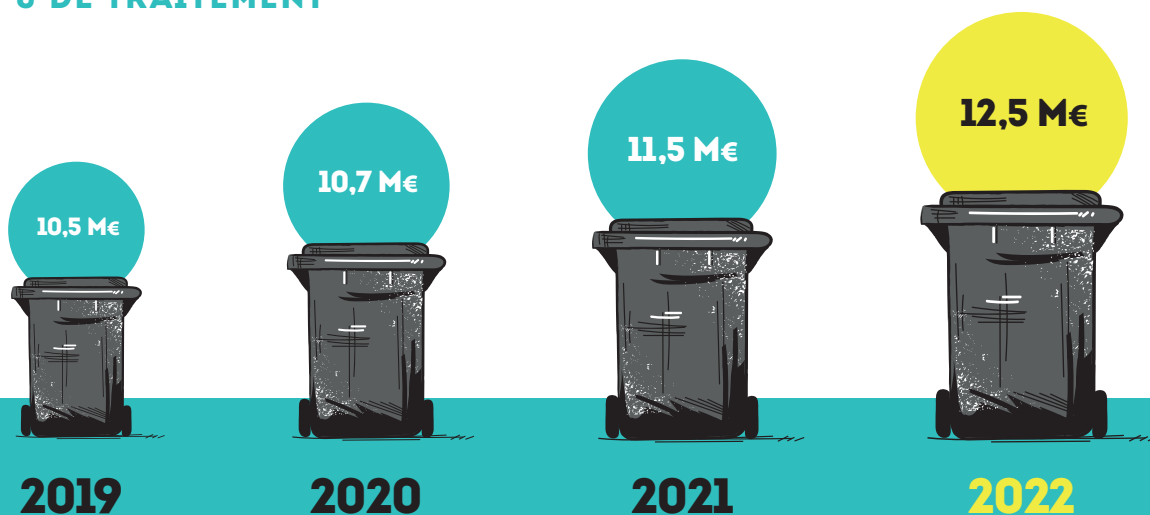
### TGAP ENFOUISSEMENT



2020  
50 000 € → 2025  
150 000 €

**Chiffres** : Coût estimé pour Dinan Agglomération à tonnage constant.

## UNE AUGMENTATION DES COÛTS DE COLLECTE & DE TRAITEMENT



Tous ces facteurs ont un impact sur le budget dédié à la gestion des déchets de Dinan Agglomération. **Pour maîtriser cette évolution, une seule solution : réduire les déchets et optimiser l'organisation de collecte.** C'est pour répondre à cet objectif que Dinan Agglomération, en collaboration avec l'ensemble des élus municipaux, mène une refonte de sa politique déchets (chiffres budget hors secteur Smictom Centre Ouest).



Ce guide a été conçu afin de vous permettre de mieux comprendre le rôle de Dinan Agglomération et de faire un état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire.

# CONCRÈTEMENT, QUEL EST LE RÔLE DE DINAN AGGLOMÉRATION ?



Au quotidien, Dinan Agglomération agit dans 3 domaines : la prévention (ne pas produire de déchets), la collecte (les véhicules de ramassage des déchets qui circulent sur le territoire) et le traitement (la prise en charge des déchets au sein des usines de traitement telles que les centres de tri, les usines d'incinération, les sites d'enfouissement etc...)

Dinan Agglomération intervient sur 57 communes auprès de 98 000 habitants (les déchets des communes de Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Plumaudan, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle et Saint-Maden ne sont pas gérés par Dinan Agglomération mais par le Smictom Centre Ouest).



## 1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



L'accompagnement des restaurants scolaires pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Certaines écoles ont réduit de plus de 25% leur gaspillage alimentaire !



Le réemploi d'objets en déchèterie  
5 associations locales partenaires



L'accompagnement des communes dans la réduction de leurs déchets végétaux  
50 000 € versés aux communes en 2022 ("défi Val'Vert") et 10 formations gratuites à destination des agents et élus des communes



Ces actions sont regroupées dans le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

## 2 LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets effectuée par Dinan Agglomération sur le territoire, c'est :



**57**  
COMMUNES



**20**  
CAMIONS



**75**  
CIRCUITS DE  
RAMASSAGE  
réalisés chaque semaine



**50** AGENTS  
DE COLLECTE  
+  
**14** AGENTS  
DE DÉCHÈTERIE



**500 000**  
KILOMÈTRES  
PARCOURUS  
par an soit 12 fois  
le tour de la terre

**EMBALLAGES  
& PAPIERS**



**4 500 + 500**  
BACS JAUNES COLONNES

**ORDURES  
MÉNAGÈRES**



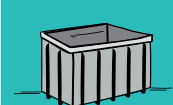
**45 000 + 120**  
BACS INDIVIDUELS COLONNES

**VERRE**



**360**  
COLONNES

**BENNES  
CARTONS**



**30**  
CAISSONS

**AUTRES  
DÉCHETS**



**8**  
DÉCHÈTERIES  
SUR LE TERRITOIRE

# 3

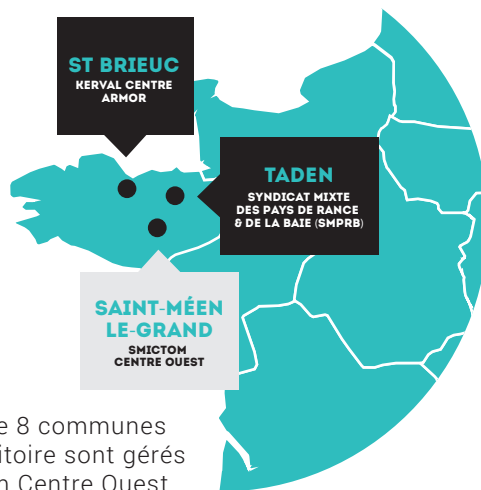
## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets collectés sur le territoire sont envoyés dans les syndicats de traitement qui travaillent avec Dinan Agglomération.

Tonnages 2022

**85%**  
SMPRB

**15%**  
KERVAL



Les déchets de 8 communes du sud du territoire sont gérés par le Smictom Centre Ouest.

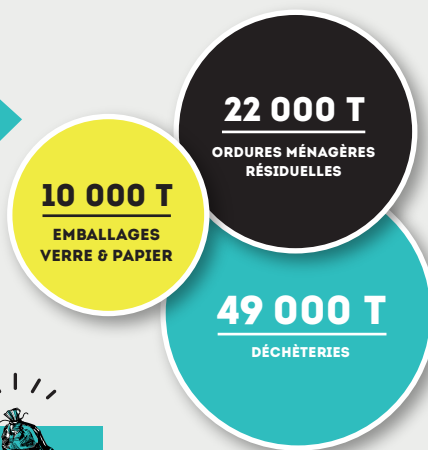
## DÉCHETS : QUELLE QUANTITÉ REPRÉSENTENT-ILS SUR LE TERRITOIRE ?

Quantité de déchets pris en charge par Dinan Agglomération en 2022 (en tonnes) hors secteur Smictom Centre Ouest

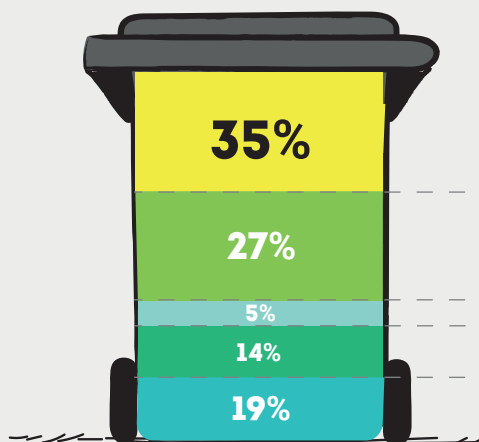
Au quotidien, nous avons tous des habitudes de consommation qui engendrent une production de déchets en tous genres, sans même nous en rendre compte : papiers, emballages, déchets alimentaires...

En 2022, ce sont 81 000 tonnes de déchets qui ont été pris en charge par Dinan Agglomération.

En moyenne, un habitant produit 877 kg de déchets par an sur le territoire de Dinan Agglomération, contre 693 kg par habitant par an pour la moyenne bretonne.



## QUE CONTIENT NOTRE POUCELLE À ORDURES MÉNAGÈRES (GRISE) ?



Source : ADEME

**PAPIERS ET EMBALLAGES : AU TRI !**

**DÉCHETS ORGANIQUES : AU COMPOST !**

**DÉCHETS AVEC FILIÈRES DÉDIÉES : À RAPPORTER AUX BONS ENDROITS ! (1)**

**TEXTILES SANITAIRES (2)**

**AUTRES DÉCHETS**

(1) rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée : vêtements, petits électroménagers, piles et ampoules, médicaments...

(2) essuie-tout, mouchoirs, lingettes...



Ainsi, 2/3 des déchets peuvent être sortis de nos bacs à ordures ménagères. Gardons en tête que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



# QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Pas de déchet =  
Pas de gestion du déchet

PARCOURS



## COLLECTE

DINAN  
AGGLOMÉRATION

COLLECTE  
& TRANSPORT

22 000  
TONNES

d'Ordures Ménagères  
Résiduelles



## TRAITEMENT

SYNDICATS DE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS

USINES EN FRANCE  
& EN EUROPE

INCINÉRATION



RECYCLAGE



RÉEMPLOI



COMPOSTAGE



RECYCLAGE



INCINÉRATION



ENFOUISSEMENT



HABITANTS,  
ENTREPRISES,  
COLLECTIVITÉS

CRÉATION  
DE DÉCHETS

81 000  
TONNES/AN

Déchets Ménagers  
et Assimilés (DMA)

10 000  
TONNES

Emballages, papiers  
& verres



49 000  
TONNES

Déchèteries  
(dont 50% de végétaux)



Chiffres 2022 hors Smictom Centre Ouest

La gestion des déchets ne se résume pas à votre poubelle d'ordures ménagères.

Ce sont plus de 30 types de déchets différents avec autant de possibilités de transport, de démantèlement, de broyage, d'incinération, de stockage ou de valorisation qui sont pris en charge par l'agglomération au quotidien.



La vie d'un déchet ne prend pas fin après avoir été simplement déposé dans la poubelle.



# LA GESTION DES DÉCHETS : COMBIEN ÇA COÛTE ?



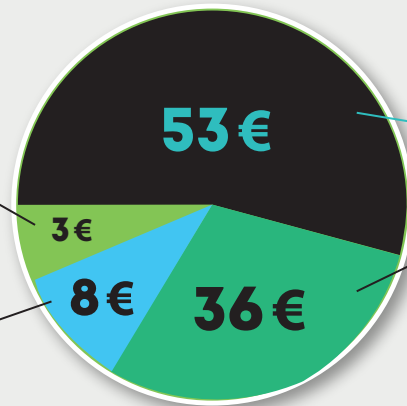
12 500 000 €

C'EST LE COÛT DE GESTION  
DES DÉCHETS POUR DINAN  
AGGLOMÉRATION ESTIMÉ EN 2022

SUR 100 €

PRÉ-COLLECTE (ACHAT  
DES BACS ROULANTS,  
DES COLONNES)

CHARGES TRANSVERSALES  
(COMMUNICATION, PRÉVENTION,  
PERSONNEL ADMINISTRATIF  
& ENCADREMENT)



TRAITEMENT  
(DONT TGAP)

COLLECTE

Les coûts de gestion des déchets, notamment de traitement, augmentent.



Mieux trier et réduire notre production de déchets sont les seuls moyens de limiter l'impact de cette hausse.

## LA GESTION DES DÉCHETS : COMMENT EST-ELLE FINANCÉE ?

En France, les collectivités chargées du service public de gestion des déchets disposent de trois modes de financement : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et le recours au budget général. Aujourd'hui Dinan Agglomération finance son service de gestion des déchets majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (le Smictom Centre Ouest finance la gestion des déchets par une Redevance Incitative).

### QU'EST-CE QUE LA TEOM ?

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est un impôt fixé par les collectivités afin de financer l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets des particuliers (et assimilés) qui résident sur le territoire. Elle concerne toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dès lors qu'elles sont situées dans une zone de collecte des déchets.

La TEOM figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis

Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale (loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée).

Ce n'est donc pas la quantité d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe, mais les caractéristiques du logement.



**La collectivité ne fait pas de bénéfices sur la gestion des déchets.** La revente des matériaux recyclables et le soutien de certains éco-organismes permettent d'atténuer le coût global.

La recette pour la collectivité provient très largement de la TEOM.

En 2023, la hausse de la TGAP et des coûts de traitement a déjà entraîné un déséquilibre budgétaire. **Pour maintenir cet équilibre, il est donc nécessaire d'augmenter les recettes.**

*\*Les soutiens, recettes et aides permettent d'abaisser le coût. Elles sont néanmoins fluctuantes.*

## POUR RÉSUMER

➔ **Le contexte rend nécessaire une évolution de la politique déchets.**

Notre enjeu, si nous voulons maîtriser la hausse des coûts, est d'orienter nos actions vers :

- la réduction drastique des quantités de déchets à traiter ;
- l'optimisation des collectes (simplification de la consigne de tri, tri à la source des biodéchets et ajustement de la fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois tous les 15 jours).

**La gestion des déchets** doit dorénavant s'orienter vers un nouveau modèle qui s'appuie prioritairement sur la prévention des déchets, comme facteur de qualité de notre environnement et élément d'une fiscalité maîtrisée.

RÉDUCTION DES DÉCHETS  
**N'EN JETEZ PLUS,  
LA BENNE EST  
PLEINE !**



### DINAN AGGLOMÉRATION

8, Bd. Simone Veil  
22100 Dinan

Tél. 02.96.87.14.14  
[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)



**DINAN**  
AGGLOMÉRATION